

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 879 accordant un secours mensuel de 1.000 francs à Cheick Mohamed Hanfade, cadî d'As-Ela.

n° 879

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
1 septembre 1948

Numéro JO  
n° 9 du 30/09/1948

Date du numéro  
30 septembre 1948

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844. rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** la demande de secours mensuel, formulée par Cheick Mohamed Hanfade, ex-Aaqel des Débénés, fraction Arbahinto, en date du 11 août 1948

**Vu** la transmission n° 182 du 13 août 1948. du commandant de cercle de Dikhil, en faveur de Cheick Mohamed,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Est attribué mensuellement à Cheick Mohamed Hanfade, ex-Aaqel des Débénés. fraction Arbahinto, faisant fonction de cadî à As-Ela, un secours de 1.000 francs.

#### Art. 2

— La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Signé : LIURETTE.